



CRITERIUM VETERANS

SAISON

2020-2021



Version septembre 2020

Introduction :

Suite au succès rencontré par le critérium Vétérans sur le secteur BM, le District DTB a souhaité faire perdurer cette offre de pratique

La compétition n'est pas le but ultime de ce critérium : il s'agit d'une pratique sans montée/descente en fin d'année

Article 1 : Commission d'organisation

Le critérium Vétérans sera géré par la Section Foot Loisir et Vétérans

Article 2 : Engagement

Tous les clubs du District de football Doubs-Territoire de Belfort peuvent s'engager dans le critérium Vétérans

Engagement via Foot-clubs ; les clubs pourront inscrire une ou plusieurs équipes

Forme de pratique : **Foot à 8**

Le droit d'engagement est fixé à 40 euros par phase et 60 euros par saison ; il sera débité au compte des clubs

Les ententes sont possibles en critérium Vétérans

Article 3 : Calendrier, durée des rencontres, horaires, feuille de match

La pratique se déroulera en **2 phases** : Automne et Printemps

Possibilité de s'inscrire et se désinscrire à la trêve

Lancement du critérium Vétérans **mi-septembre**

En fonction du nombre d'équipes engagées, la commission établira des groupes géographiques

Pour la phase Printemps, la commission se chargera d'établir des groupes en fonction des critères géographiques et sportifs

La phase Printemps se déroulera entre fin mars et mi-juin.

Les matchs durent 2 fois 35 minutes

Matchs le vendredi soir

Lors de son engagement, les équipes donneront le lieu et l'heure du coup d'envoi (entre 19h30 et 20h30), lorsqu'elles recevront

En cas d'impossibilité, le club visiteur contactera le club recevant afin de convenir d'une autre date

Une feuille de match-type sera envoyée à chaque club engagé

Il devra la remplir, la faire remplir par l'équipe visiteuse et la renvoyer sous 48h au District

Article 4 : Installations sportives

Les clubs inscrits devront disposer d'un terrain éclairé

En cas d'indisponibilité des installations, le club accueillant devra proposer un autre créneau à son adversaire

Article 5 : Qualifications

Les pratiquants devront obligatoirement être Vétérans

Les pratiquants devront disposer d'une **licence Libre** ou d'une **licence Loisirs** (coût 11 euros) **dans le club**

Les joueurs pourront être double-licences

Etant double-licence, les joueurs pourront jouer 2 jours de suite (libre et loisirs ou futsal et loisirs)

Attention : un joueur étant uniquement licence Libre ne peut pas jouer 2 jours consécutifs

Des joueurs d'autres clubs (s'ils signent une licence Loisirs dans le club) pourront jouer dans ce critérium Vétérans

Mixité possible

Nombre de mutations et double-licences illimitées

Article 6 : Lois du jeu

Voir les Lois du jeu Foot à 8. Pas de hors jeu. Pas de tacle

Article 7 : Arbitrage et délégué

L'équipe recevant fournit un arbitre et un assistant ; l'équipe visiteuse fournit un assistant
Les arbitres assistants peuvent devenir joueurs, s'ils sont inscrits joueurs sur la feuille de match
Pas de frais d'arbitrage
Pas de délégué ni dirigeant obligatoire
Un capitaine est obligatoirement mentionné sur la feuille de match

Article 8 : Discipline

En cas de problème, les commissions compétentes du District traiteront les dossiers
Il est rappelé que pour les joueurs évoluant dans deux pratiques (Football Libre, Futsal, Beach-Soccer, Football Loisir), les sanctions inférieures ou égales à deux matchs de suspension ferme sont exclusivement purgées dans la pratique où elles ont été prononcées (Football Libre, Futsal, Beach-Soccer, Football Loisir).
La commission se réserve le droit d'exclure les équipes n'étant pas en rapport avec l'esprit de ce critérium Vétérans

Article 9 : Prix Foot Plaisir - Pont Sport

Ce prix sera attribué uniquement sur la phase Printemps. A la fin de la phase printemps, une communication sera adressée aux clubs. **(à confirmer)**